

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

- Désignation commerciale : **TECSEL 328**
- Utilisation : **Antitartre pour techniques membranaires**
- Fournisseur : **TECSEL – Z.I. A – 10, Rue de Lorival
59113 SECLIN
FRANCE**
- N° de téléphone d'urgence : **03.20.02.10.10**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification : Xi ;R36/38

Résumé des dangers :

- Risques physiques : Pas de classification
- Risques pour la santé : Irritants pour les yeux et pour la peau
- Dangers pour l'environnement : Pas de classification

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements.



Irritant

Phrase(s) de risques R22 : Nocif en cas d'ingestion
R35 : Provoque de graves brûlures
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Phrase(s) de sécurité S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
 S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau.
 S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

CLP :


Phrase(s) de risques H302 - Nocif en cas d'ingestion.
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
Description chimique

Solution aqueuse alcaline de sels organiques et inorganiques

Nom chimique	N°CAS N° CE	N° enregistrement REACH	N° Index	%
Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	1310-58-3 215-181-3	01-2119487136-33	019-002-00-8	0,5<= x % < 2

Classification :

DSD C ;R35, Xn, ; R22

CLP Acute Tox. 4 ; H302, Skin Corr. 1A ; H314

La classification des substances visées ci-dessus est mentionnée, y compris les lettres des symboles et les phrases R qui leur sont assignées selon leurs dangers physico-chimiques, pour la santé et pour l'environnement. Se référer à la section 16 qui reprend le texte intégral de chaque phrase R pertinente utilisée dans les sections 2 et 3 de cette FDS.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Appeler un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau : Enlever tout vêtement contaminé ou souillé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau les parties contaminées. Si une irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Donner à boire 1 ou 2 verres d'eau si la victime est consciente. NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler un médecin.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : CO₂-poudre-mousse ou eau pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Dégagement d'oxydes de carbone, d'azote et de phosphore en cas d'incendie.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

- Masque respiratoire (CEN : EN 137)
- Vêtements de protection (CEN : EN 469)
- Gants de protection (CEN : EN 659)
- Casque (CEN : EN 443)

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Non disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

6. DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Pour les non secouristes : Porter des vêtements de protection, des gants et des lunettes de sécurité

Pour les secouristes : Non disponible

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel. Le déversement accidentel de grandes quantités de produit dans l'environnement peut nuire aux organismes aquatiques.

Méthodes de nettoyage :

Absorber sur matériau inerte et éliminer conformément à la réglementation sur les déchets dangereux. Eliminer les petites quantités par lavage à grande eau.

Référence à d'autres section :

Se référer aussi à la section n°8 « exposition/protection individuelle » pour des informations complémentaires

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Produit à manipuler en respectant les consignes d'hygiène et sécurité.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans son emballage d'origine. Entreposer dans un lieu frais et bien ventilé. Préserver du gel. Si gelé, dégeler complètement et mélanger minutieusement avant d'utiliser.

Utilisation finale particulière : Réservé à un usage professionnel en milieu industriel.

Durée de vie en pot : 720 jours.

8. EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition (VLE) professionnelle (Selon INRS, France)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (Potasse caustique) (1310-58-3)	VLE	2 mg/m ³

Valeurs limites biologiques : Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi actuellement recommandées : Non disponible

Contrôle de l'exposition : Non disponible

Contrôles techniques appropriés : Avoir une ventilation suffisante pour maintenir les contaminants de l'air en dessous des limites d'exposition.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux / du visage	- Lunettes de sécurité (CEN : EN 166)
Protection des mains	- Gants – Néoprène (Protection contre des contacts accidentels de courts instants) (CEN : EN 374-1/2/3 ; EN 420)
Divers	- Vêtement de protection (CEN : EN 340 ; EN 369 ; EN 465)
Protection respiratoire	- En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec un filtre type : A2-P2 (CEN : EN 140 ; EN 141)

Risques thermiques : Non disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Eviter l'introduction dans les égouts publics ou l'environnement immédiat.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect	:	Liquide ambré
- Odeur	:	Douce
- pH produit en dilution 5%	:	11,1
- Point de fusion/point de congélation	:	-21°C
- Point d'ébullition	:	100°C
- Point d'éclair	:	> 100 °C
- Inflammabilité	:	Non disponible
- Densité relative	:	1,3
- Solubilité dans l'eau	:	Soluble dans l'eau
- Coefficient de partage octanol/eau	:	Non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
10. STABILITE/REACTIVITE

- Stabilité/Conditions à éviter : Ce produit est stable dans des conditions normales. Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter : Pas d'exigence spéciale
- Matières incompatibles : Eviter le contact avec des oxydants forts
- Produits de décomposition dangereux : Dégagement d'oxydes de carbone, d'azote et de phosphore en cas d'incendie

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
Informations sur les effets toxicologiques

Composant	Résultats d'essais
Hydroxyde de potassium (potasse caustique) (1310-58-3)	Aiguë Oral DL50 Rat : 273 mg/L Aiguë Oral DL50 Rat : 1,23 g/kg
- Toxicité aiguë	Non classé
- Corrosion ou irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée
- Sensibilisation respiratoire	Non classé
- Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Non classé
- Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Non classé
- Cancérogénicité	Non classé
- Mutagénicité des cellules germinales	Non classé
- Toxicité pour la reproduction	Non classé

Informations sur les voies d'exposition probables

- Ingestion : Peut causer de faibles irritations gastro-intestinales
- Inhalation : Peut entraîner des irritations au niveau du système respiratoire
- Contact avec la peau : Provoque des irritations
- Contact avec les yeux : Provoque des irritations

Symptômes	:	Non disponible
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	:	Non disponible
Autres informations	:	Non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Toxicité :**

Composant	Résultats d'essais
Hydroxyde de potassium (potasse caustique) (1310-58-3)	CL50 Gambusie (Gambusia affinis) : 80 mg/L 96 heures
- Persistance et dégradabilité	Non disponible
- Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
- Mobilité dans le sol	Non disponible
- Résultats des évaluations PBT et VPVB	Non disponible
- Effets nocifs divers	Non disponible
- Devenir dans l'environnement – coefficient de partage	Non disponible

Résumé :

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. L'évaluation des dangers pour l'environnement est basé sur les limites de concentration telles que données dans la Directive 1999/45/CE.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Emballages contaminés : Conformément à la réglementation sur les déchets dangereux

CED (Catalogue Européen des Déchets) – recommandation 15 01 10 :

- 15 Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs.
- 15 01 Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément).
- 15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

Suivant l'origine et l'état du déchet, d'autres numéros du CED peuvent aussi être appliqués.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Informations / Méthodes d'élimination : Conformément à la réglementation sur les déchets dangereux.

CED (Catalogue Européen des Déchets) – recommandation : 16 03 05

- 16 Déchets non décrits ailleurs dans la liste.
- 16 03 Loupés de fabrication et produits non utilisés.
- 16 03 05 Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses.

Suivant l'origine et l'état du déchet, d'autres numéros du CED peuvent aussi être appliqués.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT
ADR

- Numéro ONU	UN3266
- Nom d'expédition des Nations Unies	Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a. (Hydroxyde de potassium [potasse caustique] mélange)
- Classe de danger pour le transport	8
- Classe de danger subsidiaire	-
- Groupe d'emballage	III
- Dangers pour l'environnement	Aucun
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible

RID

- Numéro ONU	UN3266
- Nom d'expédition des Nations Unies	Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a. (Hydroxyde de potassium [potasse caustique] mélange)
- Classe de danger pour le transport	8
- Classe de danger subsidiaire	-
- Groupe d'emballage	III
- Dangers pour l'environnement	Aucun
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ADN

- Numéro ONU	UN3266
- Nom d'expédition des Nations Unies	Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a. (Hydroxyde de potassium [potasse caustique] mélange)
- Classe de danger pour le transport	8
- Classe de danger subsidiaire	-
- Groupe d'emballage	III
- Dangers pour l'environnement	Aucun
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible

IATA

- Numéro ONU	UN3266
- Nom d'expédition des Nations Unies	Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a. (Hydroxyde de potassium [potasse caustique] mélange)
- Classe de danger pour le transport	8
- Classe de danger subsidiaire	-
- Groupe d'emballage	III
- Dangers pour l'environnement	Aucun
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible

IMDG

- Numéro ONU	UN3266
- Nom d'expédition des Nations Unies	Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a. (Hydroxyde de potassium [potasse caustique] mélange)
- Classe de danger pour le transport	8
- Classe de danger subsidiaire	-
- Groupe d'emballage	III
- Dangers pour l'environnement	Aucun
- EmS No	F-A, S-B
- Code de restrictions en tunnel	(E)
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :
Pas d'information disponible

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations de l'UE**

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I	N'est pas listé
Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II	N'est pas listé
Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I	N'est pas listé
Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1	N'est pas listé
Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2	N'est pas listé
Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3	N'est pas listé
Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe	N'est pas listé
Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)	N'est pas listé
Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate	N'est pas listé

Réglementations nationales

Non disponible

Evaluation de la sécurité chimique

Non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des abréviations :**

Non disponible

Références :

Non disponible

Informations sur la méthode d'évaluation pour classer le mélange :

Non disponible

Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15 :

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R35 provoque de graves brûlures.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Informations de révision :

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité

Informations de formation :

Non disponible

Basée sur la Directive / règlement :

1999/45/CE

2001/118/CE

(CE) n° 1907/2006 (REACH) (EC) No 453/2010

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Autres informations :

Modification dans la section : 2,3,4,6,7,8,9,10,11,14,15

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document
